# ROUBAIX

### LES ARENES DE ROUBAIX

Les journaux judiciaires de Paris annoncent la déclaration de faillite, par jugement du 2 juin, de la Société en commandite par action J. Forté et Cie, dénommée les « Arènes de France », (en liquidation), au capital de 300,000 francs, ayant eu pour objet l'entreprise, l'organisation et l'exploitation de tous spectacles et représentations artistiques, tauromachiques et de sport, avec siège social, 134, Faubourg-Poissonnière, ayant eu pour seul gérant responsable Joseph Forté, demeurant 6, avenue Trudaine.

Cette Société Forté est la dernière ayant essayé d'exploiter nos défuntes Arènes.

—o—

### UNE FILLETTE BLESSEE

Une fillette de cinq ans, Jeanne Derreumaux, demeurant rue du Tilleul, 207, a été blessée à la cheville gauche par la roue de derrière de la voiture de M. Casimir Bossut, marchand de lait battu, demeurant à Sailly, qui passait à l'angle des rues Saint-Amand et du Tilleul, jeudi après-midi, vers une heure et demie.

M. le docteur Dubar, requis pour donner des soins à l'enfant, lui a prescrit un repos de 10 jours.

—o—

### ENFANT RENVERSE

Jeudi soir, vers six heures et demie, un enfant de 7 ans, Georges Prouvost, demeurant rue Meyerbeer, 14, a été renversé dans cette rue par le camion de M. Duchatelet-Lamourette, brasseur à Tourcoing, et conduit par un domestique, Henri Glorieux, demeurant rue Cuvier, au Blanc-Seau.

Le jeune Prouvost a eu la jambe comprimée entre la roue et la bordure du trottoir ; il a reçu les soins de M. le docteur Carrette.

—o—

### VOL DE PINSON

Jeudi après-midi, il a été volé un pinson et sa cage, au préjudice de M. Augustin Ponthieu, rue de l'Ommelet, cour Dispa, 8, valeur 5 francs.

—o—

### EN VERTU D'UN MANDAT D'ARRET

En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 15 avril 1904, émanant de M. le juge d'instruction du tribunal d'Amiens, l'agent Doutreligne a arrêté jeudi soir, à huit heures et demie, rue Neuve, un maquignon, Alphonse Louchet, sans domicile fixe.

Cet individu qui est inculpé d'avoir pillé en bande un magasin de chaussures sera transféré aujourd'hui à Lille.

—o—

### LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Menier, un chauffeur, Léon Kétels 18 ans, rue Solferino, 59, s'est blessé à la main droite ; 15 jours de repos.

— Chez Casimir Duhayon, un maçon François Debaisieux, 36 ans, rue d'Alger, 112, s'est foulé le pied ; 12 jours de repos.

— Chez Louis Rohart, un menuisier encadreur, Jules Poignez, 38 ans, rue de la Citadelle à Hersaux, s'est donné une entorse du genou droit ; 10 jours de repos.

— A la Société anonyme de peignage, un homme de peine Edouard Bartholomeus, 35 ans, homme de peine, rue Watt, cour Dupuis, 2, s'est donné une entorse tibio-tarsienne ; 10 jours de repos.

—o—

### Statistique sanitaire

En mai, il y a eu 100 mariages, 8 divorces, 235 naissances dont 29 illégitimes, 11 mort-nés dont 5 illégitimes et 169 décès.

Les causes des décès sont les suivantes : 2, fièvre typhoïde ; 4 rougeole ; 1 scarlatine ; 2 coqueluche ; 1 grippe ; 37 tuberculose pulmonaire ; 3 tuberculose des méninges ; 5 autres tuberculoses ; 6 cancers ou tumeurs ; 5 méningite simple ; 16 congestion ou hémorragie cérébrale ; 5 maladies du cœur ; 4 bronchite aiguë ; 4 bronchite chronique ; 3 pneumonie ; 14 affections bronchiales ; 1 affection de l'estomac ; 18 diarrhée et entérite, 3 hernies et obstructions intestinales ; 1 yrrhose du foie ; 3 néphrite et maladie de Bright ; 5 débilité congénitale ; 9 débilité senile ; 1 mort violente ; 3 suicides ; 13 autres maladies.

Il y a eu 32 décès de moins de 1 an, 23 de 1 à 5 ans, 11 de 5 à 19 ans, 28 de 20 à 39 ans, 30 de 40 à 59 ans, 45 de 60 ans et au-delà, total, 169.

—o—

### Ce que l'on trouve

Jeudi soir, vers 9 heures Louis Dutrieux, cabaretier, demeurant rue Sébastopol, 34 a trouvé trois paniers de légumes dans cette rue.

—o—

### Installation de délégués

Vendredi à 11 heures et demie du matin, M. Ed. Roussel, adjoint au maire, a installé dans les fonctions qui leur ont été confiées par délibération du Conseil municipal le 25 mai dernier : MM. Jonville Elie, administrateur sortant et Felix Chatteleyn, sénateur, délégués à la Commission administrative des Hospices. Paul Grimonprez, négociant en vins et Achille Duhamel, chez honoraire du bureau de l'état-civil, délégués à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ; Léon Deprès, Alfred Bayart, conseillers municipaux, délégués au Conseil d'administration du Mont-de-Piété.

—o—

### L'Avenir du Prolétariat

« L'Avenir du Prolétariat, Société civile de retraites. La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 5 juin au siège du Comité, 22, rue du Vieil-Abreuvoir. — Adhésions, renseignements, paiement des cotisations.

—o—

### Avis aux Métallurgistes

Réunion samedi 4 juin à 8 heures du soir à son local rue de Tourcoing, 20 au «Chien Bleu», chez M. Henri Kimpe. Les anciens membres sont priés de se présenter avec leur ancien livret ou de faire remettre leur adresse au local.

## ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 2 juin 1904

*Naissances.* — Philomène Seevos, rue Blanchemaille. — Victor Vanspeybroeck, rue Blanchemaille. — Jules Vancaeneghem, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 21.

*Décès.* — Louis Degandt, 8 mois, rue Hoche, 49. — Yvonne Sulmon, 10 mois, rue de la Barge d'Or, 24. — Louise Renault, 57 ans, ménagère, rue Condorcet, 9. — Emélie Dulhoys, 7 jours, rue de l'Ommelet, cour Henri Castelain, 3. — Théodore Duyck, 65 ans, contre-maître de tissage, rue David, cour Angers, 10. — Albert Sengier, 2 mois rue Blanchemaille.

### BON COURTIER

**très sérieux, visitant les épiceries et ayant bonne clientèle et références, est recherché pour le placement d'un produit concernant la fabrication de boissons de ménage. — Adresser offres au bureau du journal aux lettres P. M. G., Réveil. Lille.**

# TOURCOING

### L'AFFAIRE MASUREL

Avec un ensemble remarquable qui a pourtant le défaut de sentir le mot d'ordre, les journaux cléricaux nous ont reproché hier d'avoir usé de parti-pris dans notre relation du tragique événement dont le parc de M. Albert Masurel a été dimanche le théâtre.

Nous pourrions leur retourner le reproche. Nos confrères doivent savoir que, différant en cela avec le pape de leur cœur, nous n'avons jamais eu la prétention d'être infaillible. Nous sommes sujet aux erreurs, c'est vrai, mais ce qui est vrai aussi, c'est que nous avons toujours la loyauté de les reconnaître.

Nous appuyant sur des renseignements puisés à source autorisée, nous avions dit que M. Masurel n'avait averti la police que deux heures après la mort de la victime.

Jusque hier nous avions ignoré que la chose était inexacte.

M. Masurel est en effet allé dimanche, vers 10 heures-1/2, prévenir M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement, lequel après avoir été jusqu'au château constater le drame, lui a conseillé de s'adresser à son collègue, M. Michau, qui était ce jour-là de permanence.

M. Masurel avait à sa disposition un moyen plus rapide encore d'informer la justice : c'était d'utiliser le téléphone.

Il n'y a sans doute pas songé. Il y avait bien pensé cependant lorsque, maintenant Cornille par le bras, il lui disait : On va te conduire au château et téléphoner à la police.

Les journaux cléricaux nous reprochent en outre d'avoir dit que les œufs trouvés dans les poches de la victime pourraient bien y avoir été placés par M. Masurel ou son concierge.

Nous n'avons fait en cela qu'enregistrer les déclarations du principal témoin, Charles Quiévrain, lequel a, du reste, formellement affirmé devant le juge d'instruction que son infortuné camarade n'avait point d'œufs en poche avait l'arrivée de M. Masurel.

Nos derniers «mensonges» comme dit si courtoisement la «Croix» sont relatifs : 1° à l'apéritif de M. Masurel ; 2° aux dépenses occasionnées par les funérailles de Cornille.

Sur le premier point, notre opinion est faite et les contestations de nos confrères ne sauraient la changer.

Sur le second, nous maintenons que le bureau de bienfaisance a été prié, mardi soir, vers six heures, de fournir un cercueil.

Quant à la transaction qu'on a l'air d'invoquer pour atténuer les responsabilités de chacun, nos confrères nous comprendront sans doute lorsque nous aurons dit qu'il est préférable, même pour eux, de n'en point parler.

L'or n'efface pas le sang répandu.

—o—

### CONTRE LES PROCESSIONS

Demain dimanche se déroulera sur la Grande-Place la traditionnelle mascarade que les cléricaux organisent à chaque Fête-Dieu.

Cette année, plus encore que les années précédentes, nous voulons faire entendre notre protestation contre l'excessive tolérance dont bénéficient à Tourcoing, depuis trop longtemps, les adversaires du régime républicain.

Nous réclamons l'interdiction des processions parce que, faites sur la voie publique, elles constituent une sorte de provocation, une espèce de frottement moral pour les libres-penseurs et les croyants des autres cultes ; parce qu'elles enlèvent à la rue le caractère de neutralité qu'elle doit conserver en tout temps ; et surtout parce qu'elles sont, pour les adeptes du jésuite Le Bail, une occasion de faire pression sur les travailleurs.

Qu'on ne vienne pas, comme réponse à ces bonnes raisons, nous resservir le fameux argument : les intérêts du petit commerce.

A Roubaix et à Lille, les processions sont interdites. Le petit commerce n'y est pas, que nous sachions, plus malade que chez nous.

Qu'on ne vienne pas non plus nous rééditer que « supprimer les processions, ce serait heurter le sentiment populaire ».

Les considérations électorales ne sont plus de mise aujourd'hui. Selon le propre désir des cléricaux, la récente consultation nationale a porté sur le terrain exclusivement politique : pour ou contre le monastère.

Puisque c'est en faveur de la première réponse que la grosse majorité des électeurs s'est prononcée, le devoir des élus républicains est à présent bien défini.

Le gouvernement travaille à laïciser l'Etat, qu'ils se hâtent donc de laïciser la rue.

M. A.

—o—

### SOUS LE TRAVERSIN

M. Désiré Nys, 62 ans, colporteur de journaux, demeurant rue Vauban, 12, avait déposé sous son traversin une montre en argent et une somme de trente francs.

Un logeur de la même maison, profitant d'une absence du vieillard, s'est emparé de la « locante » et du magot.

La police le recherche.

—o—

### Concert public

La Fanfare « Les Intimes » et l'Orphéon « Art et Progrès » exécuteront le jeudi 9 juin, à huit heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

La Fanfare « Les Intimes » : 1. Marche militaire (Ch. Schiels) ; 2. Emira, ouverture (H. Escudié).

L'Orphéon « Art et Progrès » : 3. La mort d'un chêne (P. Pastor). 4. Fils de Bohême (Jean Bitz).

La Fanfare « Les Intimes » : 5. Fantaisie originale (Humbert), 6. Bella Bocca, polka (Wittmann).

—o—

### Le recensement des chevaux

La Commission de recensement des chevaux, mules et mulets a procédé hier sur la place Thiers aux opérations qui lui sont dévolues, c'est-à-dire au classement des animaux de ces espèces susceptibles d'être réquisitionnés en cas de guerre.

Etaient présents : MM. le lieutenant Seux, du 19e chasseurs ; Bescarpentries, vétérinaire ; Ducoulombier, conseiller municipal représentant l'administration ; Dumortier, membre civil ; Tresnel, secrétaire.

Les opérations seront terminées aujourd'hui, en ce qui concerne Tourcoing.

—o—

### LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Delahousse-Rasson, constructeurs, un tourneur en fer, Amand Pensart, 19 ans, rue Verte, 122, a contracté un effort, 21 jours d'incapacité de travail.

— Au peignage Floris, un laveur, Pierre Haals, 26 ans, rue des Cinq-Voies, 217, s'est contusionné la jambe et le pied gauche en tombant, une quinzaine de jours d'incapacité de travail.

— Un tailleur de pierres, Nicolas Hendrick, 63 ans, demeurant rue de Roubaix, 249, à Mouscron et travaillant chez Emile Chantry, s'est fait une entorse au poignet droit ; 8 jours d'incapacité de travail.

— Au peignage Floris, un potassier, Bruno Vanhostenghem, 55 ans, rue Faidherbe, 64, à Mouvaux, a été blessé à la jambre droite ; 8 jours d'incapacité de travail.

## ÉTAT CIVIL

de TOURCOING, du 3 juin 1904

*Naissances.* — Vanhoutte Cyrille, rue des Champs, 88. — Debucquoy Jules, rue St-Blaise, 30.

*Décès.* — Deherripont Pierre, 49 ans, rue Winoc-Chocqueel, 141. — Courtv Alphonse, 32 ans, rue de Renaix, 103.

## Autour de Roubaix-Tourcoing

### CROIX

TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, le concierge de l'ancien établissement Vérnile et Dubois, actuellement exploité par M. Emile Degrave, fabricant de caoutchouc à Roubaix, était réveillé par les aboiements de son chien. Il ouvrit sa fenêtre et vit trois individus qui, étant parvenus à rentrer dans la cour, escaladèrent le mur de clôture pour prendre la fuite.

Hier matin, il remarqua qu'un trou avait été fait dans la muraille de la salle de la forge pour passer des tuyaux de cuivre. Sur 500, 200 avaient été préparés pour être enlevés. Une baladeuse attendait sur la rue le chargement du vol.

Une enquête est ouverte par la police.

PIGEON PERDU. — Hier matin, un pigeon est venu s'abattre à la ferme Decottignies, rue des Ogiers, à Croix. Il porte une bague en caoutchouc contremarque B. n° 30, et une bague en métal marqué Anzin 1903, n° 61, qu'il a déposé chez le garde Spriet.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Verpraet Henri, rue Mirabeau, 57. — Debrock Yvonne, rue Dupire. — Dumont Andrée, rue Kléber, 52.

### LANNOY

MUSIQUE MUNICIPALE. — Nous apprenons que la Musique municipale de Lannoy, a à l'unanimité, dans sa réunion de jeudi soir, nommé M. Auguste Parent, fils de M. Albert Parent (patron aimé des Lannoyens), président de la société Inutile de dire que M. Auguste Parent a été très touché de cette marque de sympathie, et qu'il a accepté.

La Société ne pouvait d'ailleurs faire meilleur choix.

### MOUVAUX

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un ouvrier maçon au service de M. Paul Dhalluin, entrepreneur, à Lannoy, M. Félix Passyn, âgé de 22 ans, s'est fait une entorse à l'épaule gauche en chargeant un bac de briquet. Le docteur Mariage a prescrit un repos de 1 mois.

— A la corderie de MM. Deblock frères, un ouvrier, M. Désiré Wattel demeurant à Bondues, a fait une chute en levant un fardeau. Le docteur Durasnel a prescrit un repos de 8 jours.

Lundi 6 et Mercredi 8, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises : CORSAGES tissu lin, col garni dentelle, 5 fr. 90.

# LE NORD

## LILLE

### MORT SUBITE

Hier après-midi, un rentier, M. Isidore Blanck, 77 ans, demeurant 8, rue Jeanne-d'Arc à Hellemmes, était assis sous la marquise de la gare de Fives-Saint-Maurice, attendant le passage du train de 12 h. 09 pour Berguette, lorsque tout à coup il s'affaissa.

Les soins des voyageurs présents furent impuissants à ranimer M. Blanck dont la mort avait été instantanée.

M. le docteur Druon, de Saint-Maurice, a procédé aux constatations d'usage.

—o—

### LE SECTIONNEMENT ELECTORAL

En exécution de l'arrêté préfectoral du 17 mai 1904, une enquête sera ouverte à l'Hôtel de Ville, du 5 au 12 juin 1904, au sujet d'une proposition de suppression du sectionnement électoral de la ville de Lille.

Pendant ce délai, tout électeur pourra prendre connaissance de la délibération du Conseil général et de la proposition qui lui a été déposée. Un registre sera ouvert pour recevoir les observations des intéressés (bureau du secrétariat).

M. H. Bonduel, conseiller général, spécialement délégué par M. le Préfet, recevra à la mairie les observations orales pour ou contre le sectionnement, le mercredi 15 juin 1904, de dix heures du matin à midi, et de trois heures à cinq heures du soir.

—o—

### LE STATUAIRE A. CORDONNIER

Nous avons annoncé que l'œuvre du statuaire A. Cordonnier : *Sur le pavé*, avait été achetée par l'Etat. Ajoutons que ce groupe remarquable, dont le plâtre a été donné par l'artiste au musée de Lille, est destiné au musée du Luxembourg.

—o—

### La Société des Artistes français

Voici le complément des récompenses décernées par la Société des Artistes français pour la région du Nord :

Peinture. — *Troisièmes médailles* : MM. Dilly, Hamoette, de Boisleconte.

Sculpture. — MM. Descatoire, *Epave*, groupe plâtre, et buste de Mlle B...., marbre ; Bertrand-Boulée : *Evocation du passé*, groupe plâtre, et buste de Mme X...., plâtre.

—o—

### Dans la police

M. Désiré Vandepoortaer, brigadier de 1re classe attaché au service de la brigade centrale, est nommé sous-inspecteur en remplacement de M. Malbranco, admis à la retraite.

—o—

### Remerciements

M. Anatole Klein, le blessé du ballon *Général Faidherbe*, nous prie de remercier en son nom les nombreuses personnes qui lui ont envoyé, tant à Anvers, qu'à Lille, des télégrammes, lettres ou cartes contenant des marques de sympathies et des souhaits de prompt rétablissement.

—o—

### Rectification

Dans la lettre de la Chambre syndicale des ouvriers boulangers, que nous avons publiée hier, une erreur de rédaction nous a fait dire : « la corporation subit en ce moment une nouvelle crise par suite de l'installation des coopératives. »

Il faut lire : « La corporation subit en ce moment une crise par suite de l'installation de nouvelles coopératives. »

—o—

### FETE D'ETE DE L'ARBRE DE NOEL

Dimanche 5 juin, à partir de 3 heures 1/2, concert symphonique permanent.

Programme : Sympathie-valse, E. Mezzacapo. — Badinage-polka, A. Lemberty. — Rose d'Avril, G. Nardon. — La Sylphide, pour petite flûte, E. Damaré. — La mégère apprivoisée, F. Le Rey. — Cyclamen, P. Lacome. — La Pervenche, A. Fouché. — Nuée blonde, Ed. Lanqueteau. — Le cabinet Piperin, Rebora. — Plaisance Fronsac, J. Farigoul. — Salut d'Amour, E. Elgar. — Méditation, A. Lanteirès. Intermèdes par M. Esnault, comique grime. — Sauteries.

A six heures, cracles des dames et des demoiselles. A six heures et demie, jeux populaires, course aux grenouilles. A sept heures, tombola des prénoms pour enfants. Massacre des innocents.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

### LA MADELEINE

#### UNE DRAMATIQUE AFFAIRE

Une grave affaire surexcite en ce moment tout un quartier de Berkem et qui fait l'objet de toutes les conversations.

Une jeune fille de 19 ans, Marie X..., avait mis au monde, le 31 janvier dernier, un enfant masculin et avait confié à sa mère, habitant la même rue qu'elle, la garde de son enfant.

Or, depuis un moment déjà, le frêle bébé languissait et devenait à l'état de squelette ; il était, paraît-il, privé des soins de propreté que nécessitait son corps délicat, et même, était nourri tant bien que mal ; la grand'mère de ce petit être (puisque c'est elle qui le soignait), alla jusqu'à faire bouillir, à maintes reprises, des têtes de pavots pour le faire dormir. Il n'est donc pas étonnant que cet enfant devait bientôt expirer ; ce qui arriva vendredi matin.

La police, saisie de l'affaire, fit une enquête sérieuse, et vendredi après-midi, la soigneuse fut arrêtée et déférée au Parquet.

Le Docteur Benoit, après les constatations d'usage, refusa de délivrer le permis d'inhumer. Le cadavre du bébé sera probablement transporté samedi à la Faculté de Médecine aux fins d'autopsie.

L'affaire en est là ; l'enquête continue.

### MARCQ-EN-BARŒUL

COMMENCEMENT D'INCENDIE.—Avant hier soir, vers onze heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le grenier de la maison de M. Goderiss, menuisier, demeurant rue des Ecoles.

Grâce à la promptitude des secours et avec l'aide de voisins, l'on put réussir à circonscrire l'incendie. Les dégâts sont évalués à 200 fr. environ.

Une enquête est ouverte par la police pour connaître la cause de l'incendie.

ARRESTATION. — La police a mis en état d'arrestation le nommé N. A., pour injures au garde Vanoren.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

### VIEUX-CONDE

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux ateliers de M. Dervaux, Julienne Lagneau, trieuse de boulons, âgée de 14 ans, demeurant à Vieux-Condé, en disposant des boulons dans la trenue de sa machine, par suite d'un faux mouvement, engagea la main droite sous le couvre-engrenage. L'annulaire fut entraîné sous les roues dentées. — Amputation d'une phalange de l'annulaire droit.

— Mêmes ateliers, Duwelz Léa, taraudeuse, 16 ans, demeurant à Macou, en voulant desserrer les pincements supérieurs de sa taraudeuse, afin de dégager un taraud cassé, posa par mégarde sa main gauche sur les pincements inférieurs. Ceux-ci se refermant brusquement aussitôt, l'écrou libre vint lui écraser la main. — Amputation de l'annulaire gauche.

— Mêmes ateliers, Alphonse Angely, machiniste, âgé de 19 ans, demeurant à Vieux-Condé, en nettoyant son métier à emboutir, reçut le tiroir de ce métier sur la main droite, par suite de la rupture des goupilles — Plaie par éclatement du médius droit. Plaies légères des autres doigts.

— Aux ateliers de MM. Housez et Cie, Mercier François, moutonneur, demeurant à Wiers, en chauchant une pièce de fer rouge, a reçu des paillettes brûlantes dans l'œil gauche.

— Mêmes ateliers, François Dapsence, 51 ans, charpentier, demeurant à Condé, en construisant un échafaudage pour poser des tirans dans un mur, a fait basculer une poutre et est tombé d'une hauteur de 3 mètres. — Plaies contuses du côté gauche, poitrine et bras gauche.

— Mêmes ateliers, Augustin Henneton, 28 ans, tourneur, demeurant à Péruwelz, en plaçant une pièce sur son tour a eu la main gauche serrée entre cette pièce et le plateau du tour. — Plaie de la paume de la main gauche et contusions à la main.

— Mêmes ateliers, Anatole Vandenurvembrouck, 18 ans, demeurant à Wiers, en transportant des barres d'acier, a reçu l'extrémité du chariot sur le pied gauche.

— Mêmes ateliers, Alfred Blois, 13 ans, fraiseur, demeurant à Vieux-Condé, en plaçant une pièce d'acier sur sa machine a eu le médius et l'index de la main droite un peu arrachés par les bavures de cette pièce.

— Chez M. Malaise, entrepreneur, Alphonse Patoir, 25 ans, menuisier, demeurant à Vieux-Condé, en secouant une planche, son coude a frappé sur le volet de son établi.

### LA SENTINELLE

LA FETE DE LA LAIQUE. — La ducasse tombant cette année le 19 juin, la fête de l'école laïque sera reportée au dimanche suivant, 26 juin.

Voici, à cette occasion, les grandes lignes du programme, très intéressant, préparé pour cette journée :

A dix heures du matin, tir à la carabine pour l'Association des Anciens Elèves. — A trois heures, réception à la mairie des enfants des écoles, par le Conseil municipal. — Distribution de gâteaux ; vins d'honneur. — A quatre heures, grand concert, par l'A. des Anciens Elèves, les enfants des écoles, avec le concours d'artistes amateurs et de la Symphonie de l'Association. — Le soir, grand bal populaire.

### DENAIN

PROPAGANDE COOPERATIVE. — Nous apprenons avec plaisir que la Société Coopérative ouvrière « La Fraternité » organise une fête intime pour le dimanche 26 juin. Un délégué de l'« Union Coopérative » de Paris assistera à cette fête et fera sur la coopération une conférence avec projections lumineuses.

Nous ne saurions trop féliciter les organisateurs de cette récréation pour leur dévouement à initier le prolétariat en lui faisant comprendre ses intérêts, et en lui inculquant les principes de solidarité.

Nous estimons du reste, que la cohésion étant la seule force des travailleurs, il est beaucoup préférable pour ceux-ci de fréquenter ces sortes de distraction, plutôt que de s'attarder indéfiniment dans les cabarets où ils ne peuvent que s'alourdir le cerveau, au lieu de l'enrichir par de bonnes et louables idées.

F. L.

### WALLERS

INSULTES REACTIONNAIRES. — Mme Ellenberger, en réponse à un article anonyme du « Valenciennois », communique à la presse réplique la réponse suivante :

« Ce « Courageux » anonyme, autant par haine que par dépit, dénature absolument les faits en ce qui concerne surtout mon fils, en lui faisant jouer un rôle aussi grotesque que ridicule.

N'éprouve-t-il pas quelque honte en s'adressant ainsi à un pauvre bébé ?

Il en est des « poires » qui ont payé des sommes fabuleuses pour se parer d'un titre du pape ; mais mon fils est qualifié du titre de général, et cela gratuitement.

Il est à croire que les réactionnaires présents dans la salle de la mairie pour l'installation de la nouvelle municipalité, en entendant le « général » Marceau chanter la « Marseillaise », ont ressenti de violentes coliques et ont cru qu'on leur avait fait prendre du jalap ; de là probablement l'odeur nauséabonde dont ils font allusion dans le « Valenciennois ».

Le général Marceau, lui, n'avait pas l'air piteux : il ne riait pas jaune et n'avait pas la frousse comme certains cléricaux que tout le monde connaît à Wallers.

D'ailleurs, à la prochaine fête républicaine, il chantera encore la « Marseillaise », ainsi que l'« Internationale », et cela sans embarras et sans attraper la farce qui est arrivée aux réactionnaires en rédigeant l'insulte qui le visait.

Ce faisant, ces derniers se sont certainement rappelé la conduite de l'un des leurs. Ils se sont rémémoré la promenade à cheval dans le bois d'Arenberg, où l'un des cavaliers, se sentant soudain indisposé, fut forcé de mettre pied à terre pour délester ses fonds de culotte. Ses camarades poussèrent l'obligeance jusqu'à lui venir en aide en cette fâcheuse circonstance ; ils le couchèrent sur l'herbe, pour le nettoyer, ce qui était très difficile.

Hélas ! le pauvre homme. Ses premières paroles furent : « Pourvu que ma femme et mes maîtres ne le sachent pas ! »

Moi, j'ai le courage de signer.

Mme ELLENBERGER,
mère du général Marceau,
en son « château », à Wallers.

### ANZIN

SYNDICAT DES METALLURGISTES. — La réunion des commissions aura lieu le dimanche 5 juin chez un camarade, rue de Condé, à quatre heures et demie précises du soir.

Ordre du jour : 1. Rapport des commissions de contrôle. — 2. Rapport de l'état financier. — 3. Question de congrès. — 4. Loi sur les accidents de travail. — 5. Question des salaires.

— Le secrétaire général de la chambre syndicale des ouvriers métallurgistes d'Anzin et environs nous communique la note suivante :

« Le trésorier général et les membres de la commission de contrôle se sont réunis le dimanche 22 mai chez le camarade Collart, rue de l'Industrie.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence du camarade Collart.

Le camarade Peugniez, trésorier général, donne connaissance : 1. de l'état financier du syndicat ; 2. des nouvelles adhésions ; 3. des dépenses ; 4. des recettes ; 5. de l'argent en caisse.

La commission, après avoir vérifié le livre de caisse ainsi que les dépenses, a trouvé ses comptes parfaitement en règle et lui vote des remerciements.

La commission décide en outre que l'argent serait déposé à la caisse d'épargne sur le livret appartenant au syndicat.

Le secrétaire général,
Julien HENIN. »

Adresser toute correspondance au secrétaire.

### LOURCHES

BATTU ET MECONTENT.— M. Brugneau, ne sachant pas digérer la veste reçue au scrutin de ballottage, s'en fut trouver Me Brackers d'Hugo et lui tint ce langage :

« Il faut coûte que coûte arriver à nous débarrasser de Portois et de Dutilleul ; pour cela, vous pouvez vous appuyer sur trois points :

1° L'affiche de protestation a été apposée malgré les intéressés ;

2° Les bulletins au nom de MM. Dombre et Cadix ne portaient pas de nom d'imprimeur, ce qui voulait dire que c'était nous qui avions distribué ces bulletins ;

3° En outre, les élus ne sont pas contribuables. »

Me Brackers sut tirer parti de ces indications, en ce qui concerne l'affiche et les bulletins ; quant à la non-contribution, il déclare ne pas vouloir retenir ce grief. Vous voyez d'ici qu'il savait ce qu'il faisait, car étant électeurs et domiciliés à Lourches, nous étions éligibles.

Après Me Brackers, ce fut Porthois qui parla au nom des élus.

Il dit d'abord que l'avocat était bien mal renseigné quant à l'affiche, car elle avait été apposée par les protestataires.

Me Brackers dit bien aussi que les bulletins de MM. Dombre et Cadix ne portaient pas de nom d'imprimeur, mais il oublie de dire que les bulletins de la liste Falce, qui avaient été distribués pour détourner les voix socialistes, ne portaient pas non plus de nom d'imprimeur. Les lecteurs pourraient juger par qui ils ont été distribués.

Mais quand Portois mit le nez de la Compagnie des mines dans ses manœuvres rancunières, maître Brugneau voulut protester. Aussitôt le président de lui répondre : « Je vous prie de vous taire, vous avez été largement défendu par votre avocat. »

On pense que, pour un monsieur d'une telle envergure, c'était quelque chose ; il ne restait plus qu'à se rengorger, ce qu'il fit en faisant bien entendu drôle de mine.

La leçon vous aura suffi sans doute, messieurs ; allez et n'y revenez plus.

Désiré PORTOIS, Pierre DUTILLEUL,
conseillers municipaux socialistes, malgré les manœuvres patronales.

### FRESNES

CHUTE. — Mme Hoquet, demeurant rue Carnot, marchande de journaux, est tombée si malheureusement chez elle, qu'elle s'est blessée à la jambe.

### BEUVRAGES

FETE DE L'ECOLE LAIQUE. — La municipalité de Beuvrages organise, pour le 19 juin, une très belle fête, dont voici le programme :

Défilé des enfants. — A la salle des fêtes, chœur — Discours de M. l'Instituteur. — Distribution de gâteaux. — Chœurs. — Séance de phonographe. — Tombola pour les grands. — Tir à la carabine. Feu d'artifice.

### PRESEAU

POUR LA REPUBLIQUE. — Nous sommes heureux de constater le remarquable succès obtenu par M. Burbureau, dans sa conférence sur « la profession de prêtre et les autres catégories de travailleurs. »

Des applaudissements chaleureux ont salué le magistral développement de l'orateur, qui a fait une excellente réunion de propagande démocratique et rationaliste.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

### SIN-LE-NOBLE

L'AFFAIRE D'INCENDIE CRIMINEL. — L'ouvrier briqueteur Van den Meerscamps, arrêté pour tentative d'incendie criminel dans une maisonnette appartenant à son patron, M. Lecomte, a été interrogé à nouveau vendredi matin. Il continue à nier formellement qu'il soit l'auteur de l'incendie, mais il reconnaît avoir quitté le dernier le logement qu'il occupait avec ses quatre camarades.

# PAS-DE-CALAIS

### AIRE-SUR-LA-LYS

UN ACCIDENT. — Le soldat Charles Ballet, conducteur au 21e dragons, se trouvait, au quai du chemin de fer avec un fourgon attelé à deux chevaux, lorsque le train débouchait sur la Lys.

Le bruit occasionné par son passage effraya les chevaux qui se cabrèrent. Le conducteur ne pouvant les maintenir, fut jeté à terre et piétiné ; finalement il abandonna le bridon et les chevaux, devenus libres, partirent au galop. Ils heurtèrent un lourd camion et ils furent arrêtés net. Par malheur, les roues du fourgon avaient passé sur le corps du militaire à hauteur de la ceinture.

Ballet fut relevé aussitôt et transporté à l'hôpital dans un état grave.

### LIEVIN

FATALE NEGLIGENCE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, le jeune Caron, rentrait chez ses parents, rue Montgolfier, et trouvant fermée la barrière qui sépare le jardin de la rue, l'enfonça d'un coup de pied et la remplaça sans l'assujettir. Hier matin, un de ses frères, le jeune Gustave, âgé de 18 mois, se suspendit en jouant après cette barrière qui se renversa entraînant le pauvre bébé qui tomba avec elle.

Le crâne du bébé porta violemment sur le sol et la commotion cérébrale fût telle que le docteur Lequette qu'on était allé chercher désespère de le sauver.

### LENS

ACCIDENT. — M. Joseph Dejaegher, 26 ans, garçon brasseur chez M. Duvet, a eu les doigts pris entre deux tonneaux qu'il était en train de décharger, avenue du 4-Septembre. Les plaies par écrasement produites par cet accident nécessiteront un repos de huit jours que lui a prescrit le Dr Gosselin.

### ARRAS

VOL. — Un cultivateur de Saint-Léger, nommé Adolphe Marquis, avait laissé ces jours derniers sa charrue dans son champ, sa journée finie ; lorsque le lendemain matin il se présenta pour terminer son travail, la charrue avait disparu comme par enchantement. Elle avait une valeur d'au moins 90 fr. La justice a ouvert une enquête.

### VENDIN-LE-VIEIL

PAS GALANT. — L'accord parfait ne règne pas entre Télesphore Sailly, ouvrier aux fours à coke et la famille Loez. Il y a quelques jours, à la suite d'on ne sait quelle discussion, le sieur Sailly est allé donner des coups de pied dans la porte de chez Loez, menaçant de l'enfoncer. La demoiselle Jeanne Loez, couturière, ouvrit la porte : mal lui en prit, car le brutal la saisit à la gorge et la malmenacopieusement.

Il a fait l'objet d'un procès-verbal.

### ANNAY-SOUS-LENS

LA FIN D'UNE IDYLLE. — On se lasse de tout, même d'un amour éternel. C'est ainsi que la dame veuve Dufour, qui depuis quelque temps vivait maritalement avec François Romaux, garçon brasseur, lui signifiait son congé et pour échapper à ses menaces s réfugiait chez sa mère. Lorsqu'elle revint prendre possession de son domicile, Romaux étuit la prétention d'y rentrer, et pour ce faire brisa à plusieurs reprises les vitres de la porte.

Sa rentrée en scène plutôt violente s'étant accompagnée de menaces de mort à l'égard de Mme Dufour, celle-ci a porté plainte.

— Mis en goût par ces hauts faits, le sieur Romaux a cru devoir continuer ses exploits en brisant les carreaux de M. Louis Dallerie, débitant à Annay. Un procès-verbal de plus sera ajouté à sa collection d'autographes que lui fourniront les gendarmes.

### LOOS-EN-GOHELLE

VOIES DE FAIT. — A la suite d'une discussion survenue au fond de la fosse à propos de bois de soutènement, le nommé Achille Douzé, ouvrier mineur, a porté à son camarade Victor Verbrucken des coups de pied.

La gendarmerie a dressé procès-verbal.

## CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

### LES COQS

A VIEUX-CONDE

Un concours de coqs est organisé pour dimanche prochain, 5 juin, chez Daisse Victor, salons du hameau du Coron Vert.

Ce concours se fera en parties de six pour quinze et 3 fr. 50 pour dix.

A SOMAIN

Dimanche, 5 juin, grand concours de coqs à l'établissement Jacquart, cabaretier, rue du Mazy.

Une heure avant le concours, il y a une partie de défi de 20 francs.

### VALENCIENNES

A LENS

Dimanche 5 juin, à 5 heures précises du soir, établissement Lefebvre-Verdière, rue Neuve-du-Rempart, à Lens, aura lieu un grand concours de coqs.

Vingt sociétés y prendront part. La mise est de 7 francs. Prière de se faire inscrire de suite.

### JEUX DIVERS

A LIEVIN

*Jeu de billon.* — M. Emile Boidin, débitant, rue Thiers, à Liévin, prévient les joueurs de billon, qu'un jeu couvert est à leur disposition tous les jours.

Il les informe en outre qu'une prime gratuite sera jouée le 8 juin, jour de quinzaine, à 4 heures du soir.

A HOUPLINES

*Jeu de bouchon.* — Dimanche 5 juin 1904, à l'estaminet « Au Sapeur-Pompier », tenu par M. Blondeaux Victor, rue Gambetta, il sera joué une jolie guitare, valeur 20 francs, au jeu de bouchon

La mise est fixée à 0 fr. 10 ; trois mises pour 0 fr. 25.

Avec le produit des mises excédant la valeur de la guitare, il sera fait des prix supplémentaires.

## Le "Journal Officiel"

### NOS REPRESENTANTS AU